



Délibération No.22-2022

Validation de la décision du comité d'agrément de la maison des auteurs du 13 avril 2022

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 14 octobre 2022

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Nathalie Valleix, secrétaire générale de la préfecture, représentant Mme Martine Clavel, préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle Aquitaine

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot

Avaient donné pouvoir

- . M. Jean Philippe Martin, représentant du personnel avait donné pouvoir à Mme Cerise Jouinot
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint de la ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy

Etaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale.
- . M. Olivier Balez personnalité qualifiée
- . M. Jean François Dauré, Conseiller départemental

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, conseiller livre, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Frédéric De Faccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable politique de l'image et rayonnement territorial, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Conseiller culture, cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Arnaud Latour, directeur Général Adjoint - Proximité, Grand Angoulême
- . Mme Ludivine Jolly Rambaud, Directrice culture, Grand Angoulême

En visioconférence

- . Mme Stéphanie Hazouard-Héraud, coordinatrice filière livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jean-Pierre Pagola, Pairie départementale de la Charente

Cité de la BD

- M. Vincent Eches, directeur général
- Mme Maria Sichantho, directrice générale adjointe
- M. Jean-Guilhem Maillard, directeur administratif et financier
- Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 7

pouvoir : 3

votants : 10 (sur 13 membres)

Délibération No. 22-2022

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs 13 avril 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

La commission a examiné **30 dossiers** au cours de sa **session du 13 avril 2022** dont deux demandes de renouvellement, quatre demandes d'anciens résidents, quatre dossiers d'auteurs taiwanais dans le cadre du partenariat avec le Ministère de la culture de Taiwan, et trois dossiers d'auteurs polonais pour la résidence croisée Pologne-France.

Profil des candidatures :

- Vingt-sept candidatures concernent des projets de bande dessinée, deux des projets d'animation et un de livre illustré.
- Les nouvelles candidatures et demandes d'anciens résidents proviennent, pour la France, d'Angoulême, Dun, Etigny, Le Perreux sur Marne, Limoges, Montreuil, Nantes, Paris, St Germain-en-Laye, Tours, et, pour l'international, d'Argentine, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, Irlande, Liban, Pologne, Taiwan et Tunisie.
- La Cité a reconduit son partenariat avec le Ministère de la Culture taiwanais qui finance annuellement la venue de deux auteurs de bande dessinée. Les lauréats seront accueillis en résidence de décembre 2022 à février 2023.
- Dans le cadre d'un partenariat initié entre la Cité et la ville de Cracovie (programme UNESCO ville de littérature), pour une résidence croisée Angoulême-Cracovie, le comité d'agrément a examiné les candidatures de trois auteurs polonais pour la venue d'un auteur en août 2022 à la Maison des auteurs.

Au cours de cette commission **13 dossiers** ont été **acceptés** (huit admissions, deux renouvellements, trois anciens résidents), **16 dossiers** ont été **refusés** et **1 dossier ajourné**.

Liste des candidats acceptés :

Nouvelles candidatures

- Diego Cumplido (Chili)
- Nina Dubois (Etigny)
- Nicolas Fattouh (Liban)
- Barthélémy Pusterle de Cidrac (St Germain en Laye)
- Candela Sierra (Espagne)

Renouvellements

- Edith Chambon
- Sole Otero

Anciens résidents

- Benedetta D'Incau (Tours)
- Astrid Guinet (Nantes)
- Juan Suárez [Zauros] (Colombie)

Lauréats de la bourse de Taiwan

- Kai-Sheng KE
- Yu-An JAO

Lauréate de la résidence croisée Cracovie-Angoulême

- Katarzyna Dziergaczow

➤ **Après avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- De valider la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du **13 avril 2022**

Patrick Mardikian



Le Président du conseil d'administration